

# Internet, construction d'un lieu de mémoire pour les génocides du Burundi et du Rwanda

Barnabé Ndarishikanye

Volume 22, Number 2, 2000

Le Web  
The Web

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1087895ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1087895ar>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

**ISSN**

1481-5974 (print)

1708-0401 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this note**

Ndarishikanye, B. (2000). Internet, construction d'un lieu de mémoire pour les génocides du Burundi et du Rwanda. *Ethnologies*, 22(2), 143–156.  
<https://doi.org/10.7202/1087895ar>

## INTERNET, CONSTRUCTION D'UN LIEU DE MÉMOIRE POUR LES GÉNOCIDES DU BURUNDI ET DU RWANDA<sup>1</sup>

**Barnabé Ndarishikanye**

*CÉLAT, Université Laval*

La mémoire, sa construction, son déni sont au cœur des préoccupations en ce tournant de siècle. Du côté du monde scientifique, elle constitue un paradigme, avec ses thèmes, ses théories et ses méthodes ; mais elle interpelle aussi les profanes. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une commémoration nationale ou internationale ne vienne raviver les souvenirs, heureux ou dramatiques. Certains événements toutefois n'accèdent pas facilement aux canaux classiques de l'information ; les voix qui les portent doivent se faire entendre ailleurs, car leurs réseaux sont sans doute moins influents que d'autres. Internet est le canal idéal pour les sans-voix : d'accès peu coûteux et de diffusion illimitée, il permet à certains groupes, notamment aux diasporas, de maintenir leurs liens. C'est ce que nous allons montrer ici, en décrivant les divers rôles mémoriels qu'Internet joue aujourd'hui vis-à-vis des génocides du Burundi et du Rwanda. Il est devenu un nouveau lieu de construction de la mémoire. Celle-ci s'est pourvue de structures, lesquelles exercent dorénavant plusieurs fonctions : une mémoire qui réveille, qui oublie, qui honnit et qui espère.

### **Mise en place de la mémoire**

*Rappel historique sur les génocides*

Autrefois, le Burundi et le Rwanda étaient des royaumes dont la stabilité reposait sur une compétition entre lignages hutu, tutsi ou royaux<sup>2</sup>. L'Église

- 
1. Une version préliminaire de ce texte a été présentée à l'occasion du colloque intitulé « Lieux de mémoire, politiques de la mémoire et avenir de l'histoire », qui s'est tenu les 11 et 12 juin 1999 à l'Université Laval.
  2. De nombreux auteurs rwandais, burundais ou autres ont déjà établi les grandes lignes

catholique et la colonisation ont bouleversé le visage de ces deux pays, principalement de trois façons : elles ont changé les rapports entre les sujets et l'État (le roi magico-religieux a cédé la place à de simples dirigeants), modifié les formes de réussite sociale (par l'école, l'amélioration de la santé, le travail salarié) et défini de nouveaux rapports sociaux entre citoyens (passés de la convivialité à la domination des Hutu par les Tutsi). L'indépendance de 1961 a permis à deux légitimités concurrentes de voir le jour : celle des Hutu, majoritaires au Rwanda (70-90 %), et donc « autorisés » à diriger le pays ; et celle des clans tutsi du Burundi, pouvant revendiquer le pouvoir au Rwanda afin d'y protéger la minorité tutsi (15-20 %). Dans ces circonstances, les crises ethniques ont souvent été provoquées par les dirigeants, qui ont fait le nécessaire pour impliquer la population. Au Rwanda, en 1959, le massacre de Tutsi fut l'œuvre de Hutu encadrés par le pouvoir d'alors, à savoir l'Église, la tutelle belge, et le PARMEHUTU (parti pour l'émancipation des Hutu). En 1994, le scénario recommença et conduisit au génocide de 800 000 à 1 000 000 de Tutsi et de Hutu « complices » de ceux-ci. Au Burundi voisin, en 1965 et 1972, le pouvoir tutsi a massacré des Hutu, imposant ainsi une prise de conscience de l'ethnie hutu. Puis, en 1988 et 1993, les massacres de Tutsi à l'instigation de dirigeants Hutu ont exacerbé l'inquiétude des Tutsi et leur souci d'autodéfense.

### *La médiatisation des génocides*

Afin de susciter l'adhésion des Hutu aux thèses de l'extrémisme anti-tutsi et des Tutsi à l'idéologie de la prévention par les armes, les dirigeants des deux camps ont mis sur pied des radios et des journaux partisans véhiculant des propos haineux. Certains acteurs, comme J. P. Chrétien (1996) et Reporters sans frontières (1995), ont d'ailleurs pointé du doigt le rôle des médias de la haine dans les désastres qui ont suivi (Ndarishikanye et Dupaquier 1995 ; Chrétien 1996). Au Rwanda, le génocide de 1994 a entraîné la disparition des infrastructures de la presse et des journalistes. Au Burundi, après trois ans de publications et d'émissions à caractère raciste, le régime en place les a interdites. Mais le travail de construction de la conscience ethnique était déjà accompli. Par la suite, aux prises avec des questions de survie quotidienne, les populations

---

de l'histoire ancienne de ces deux pays. Le lecteur peut consulter les écrits de J.P. Chrétien (1983, 1989a, 1989b, 1999), René Lemarchand (1977 et 1996) et de Joseph Gahama (1983 et 1994).

du Rwanda et du Burundi se sont vite habituées à l'absence de journaux et d'émissions « ethnisants ».

Parallèlement, les Rwandais et les Burundais de la diaspora, informés des génocides par l'intermédiaire de la presse occidentale ou de tierces personnes, ont éprouvé le besoin de créer des sites de discussion dans Internet. Clairement identifiés comme sites hutu et tutsi, ces sites ont été implantés dans des universités européennes et nord-américaines par des étudiants qui accédaient facilement aux ordinateurs et aux serveurs de leurs établissements. Des Burundais de Bruxelles, de Genève, d'Allemagne, de France, du Canada et des États-Unis discutent par le biais des sites BurundiNet et BurundiIf (Tutsi)<sup>3</sup> et Burundi-Bureau (Hutu). De même, les Rwandais échangent sur RwandaNet (Hutu) et sur Rwand.com, IBUKA-L, Congo 2000 (Tutsi)<sup>4</sup>. Ces sites permettent les discussions, l'échange d'information et ils proposent des liens vers les grands journaux et d'importantes ONG. Par exemple, RwandaNet offre un accès à *Libération*, *Le Soir*, *Le Monde Diplomatique*, *Nouvel Afrique Asie*, *New York Times*, *Avocats sans frontières*, *Médecins sans frontières*, *Rwanda Information Exchange*.

### *Internet, agence de presse mondiale*

Certains sites partisans deviennent la source primaire d'informations diffusées internationalement. En effet, les gouvernements, les ONG, les agences de l'ONU et les « spécialistes » de l'Afrique des Grands Lacs diffusent des positions, des déclarations, des rapports et des nouvelles dans le Web. Leurs sources puisent aux dépêches de l'AFP et de Reuters, elles-mêmes alimentées par IRIN, Hirondelle<sup>5</sup>, ReliefWeb, etc.

Par exemple, le Government Center est un site géré par le Central Africa Watch, une entreprise de communication sur l'Afrique centrale qui est basée aux États-Unis et qui œuvre au nom du gouvernement du Burundi. Il fournit aux personnes intéressées un raccourci qui leur évite de lire des ouvrages scientifiques ou les 500 pages du dernier rapport de Human Rights Watch. Le Government Center diffuse de l'information émanant de la presse écrite, comme

3. Ces sites étaient administrés par des étudiants qui les ont fermés lorsqu'ils ont terminé leurs études.
4. Parmi les sites sur le Rwanda, signalons également <http://www.chez.com/ACN>.
5. Hirondelle, Agence d'information, de documentation et de formation du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

les entrevues que le président a accordées au *Soir* et à *La Libre Belgique* le 29 septembre 1998 ; il présente aussi des communiqués officiels susceptibles d'intéresser l'étranger, comme cette lettre de pression à l'endroit du médiateur tanzanien :

*The inability of the negotiators and of the facilitating body to put an end to violence [caused by armed groups] runs the risk of causing Burundian people to see [The Arusha negotiations] as a source of danger given that the Arusha sessions are preceded and followed by massacres perpetrated by armed groups laying claim to a place in the Arusha negotiations. [...] The Government calls on the International Community, to become more involved and to mobilize itself in safeguarding the peace process in Burundi by contributing to the lifting of the embargo [...]. The Government calls on the International Community to resume economic co-operation with Burundi in order to make the national reconciliation possible* (<http://www.afriquecentrale.com>).

Ou cette lettre de Kofi Annan à Julius Nyerere :

*I should share with you that a growing number of countries [...] have told me of their feeling that the sanctions have outlived their usefulness. Many of them fear, as I do, that these sanctions could jeopardize the momentum so far achieved and the progress which we hope the third round would yield* (<http://www.afriquecentrale.com>).

Des expatriés utilisent le Web pour envoyer des tuyaux à des centres d'information qui fonctionnent en réseau. Le « tuyau », envoyé à l'état brut à une soixantaine de membres, peut acquérir un caractère véridique quelle que soit sa qualité, puisqu'il vient du terrain. Par exemple, F. van Wielendaele, Africa Desk Officer, chargé de mission (Afrique) envoie, en octobre 1998, un courrier électronique au responsable de l'agence de presse Hironnelle :

La majorité des militaires qui occupent Uvira, Baraka, Dine, Kazimia, et Kalémie sont des Burundais en provenance des bataillons de Ngozi et de Gitega, ainsi que des jeunes universitaires recrutés à Bujumbura. Selon les informations reçues de la population résidente dans ces villes sous contrôle des Tutsi, il y a une forte présence des jeunes militaires burundais [...] qui ont été trompés par leur propre gouvernement. [Après avoir appris qu'ils étaient en République démocratique du Congo], certains ont éclaté en larmes.

L'agence de presse Hironnelle, tenue par des Belges, dont des jésuites ayant longtemps séjourné au Burundi, est une source appréciable d'informations pour la « communauté internationale ». Elle livre de l'information sur les

positions officielles des acteurs en conflit au Burundi. Le site IRIN publie chaque jour des nouvelles fraîchement recueillies par les nombreuses ONG et agences des Nations unies présentes sur le terrain. D'autres ONG internationales (Amnistie, Alerte Internationale, FIDH, Human Rights Watch/Africa) y publient des extraits de leurs rapports sur le Rwanda, la République démocratique du Congo et le Burundi. Le site, apparemment très visité, reçoit autant des internautes burundais que du reste du monde.

On voit donc que les diasporas hutu et tutsi disposent de nombreux outils pour s'informer et informer. Cette circulation de l'information n'est toutefois pas neutre : comme nous allons le voir, cette mémoire en construction est traversée de tensions.

## **Les fonctions de la mémoire**

Pour décrire la construction de la mémoire des génocides dans le Web, nous présentons quatre aspects du phénomène et citons quelques extraits pour chacun.

### *La mémoire qui réveille*

Les messages contenus dans les sites hutu tentent de rallier l'opinion publique occidentale, ce en se réclamant du principe démocratique du gouvernement par la majorité. Dans leur lutte pour la reconnaissance, les visiteurs hutu ont construit un réseau d'institutions et d'amis susceptibles de relayer leurs revendications. Par exemple, Burundi-Bureau, basé en Allemagne, site hutu qui se présente comme « Centre d'information des ONG, parlementaires, religieux et scientifiques », est présidé par Brigitte Erler, qui n'est pas elle-même burundaise. Ce site présente des « communiqués de presse » destinés aux personnes travaillant dans les ONG, les groupes de défense des droits, les organes de l'ONU et Amnistie Internationale. Dans ce site, on affirme, par exemple, que la minorité tutsi est l'ennemie des Hutu :

Les secteurs de la justice et des Forces de l'ordre sont restés presque totalement « fermés » aux Hutu et aux Twa après 1972. Leur rôle est de mater toute personne qui revendique ses droits et l'égalité des chances pour tous. Celui-ci est directement perçu comme un subversif qui menace les intérêts de la « minorité ». Communiqué de presse n° 199 (<http://www.burundi.org>).

Plus loin, le même communiqué rappelle la domination des Hutu par la minorité Tutsi, notamment dans les domaines de la justice et l'éducation au

Burundi. Son objectif est de faire adhérer l'intéressé à un développement durable et équitable parce que profitable à la majorité.

Le domaine de l'éducation étant le plus sensible, les militaires les mettent [les élèves] sous pression en les assimilant aux FDD, en leur demandant d'effectuer des rondes nocturnes et cela lorsqu'ils ne les tuent pas. Les conditions de sécurité n'encouragent pas les natifs des communes (peuplées de Hutu) d'aller enseigner les leurs. Les enfants formés dans ces écoles (de Hutu) n'acquièrent même pas le minimum du savoir en comparaison avec leurs « collègues » (Tutsi) évoluant dans des anciennes écoles bien construites et adaptées à l'enseignement moderne. L'image du Burundi ne changera pas et le conflit social persistera. Communiqué de presse n° 199 (<http://www.burundi.org>).

Et plus tard :

L'université est devenue un centre de recrutement des extrémistes de tout bord. Les petits partis extrémistes tutsi, la SOJEDEM, un centre de planification des activités des escadrons de la mort « Sans-échec » et « Sans-défaite » et d'autres petites organisations qui prêchent contre la haine au nom de « la prévention contre le génocide » profitent de ce désordre pour faire de l'université un centre de recrutement et de planification de leurs activités. Communiqué de presse n° 202, le 7 avril 1999

Il est difficile d'amener la justice burundaise à être impartiale parce qu'elle [est] rendue par des ressortissants d'une seule composante de la population (les Tutsi) (<http://www.burundi.org>).

De l'autre côté, BurundiNet, site tutsi, rappelle qu'il est absurde de vouloir faire juger les Hutu par des juges hutu et les Tutsi par des juges tutsi :

*Another point that C. raised ago is a question of justice. It has become a cliché in the foreign press that the justice system in Burundi is Tutsi-dominated and therefore biased against the Hutu. Well, that is a pure overstatement. Instead, it should be said that THE JUSTICE SYSTEM IN BURUNDI DOES NOT FUNCTION AT ALL. [...] It should be criticized for what it is today, not what it will be tomorrow. Saying that the justice system is ethnically biased will only increase the state of impunity. If I am Hutu, I want to be tried by a Hutu and I am a Tutsi I want to be tried by a Tutsi. This sounds like a zero sum game! (BurundiNet).*

Dans les sites tutsi, on se méfie de l'ingérence de l'opinion publique occidentale qui serait portée à trouver des excuses pour la majorité hutu.

Les politiciens burundi ne sont pas les inventeurs de ce fait ethnique, à ce que je sache. Bcp [beaucoup] d'écrivains occidentaux ne jurent que par ça, et rares sont les reportages occidentaux sur le Rwanda & Burundi qui ne rappellent cet « *ethnic mix-up, eth. domination, eth. cleansing, eth. fighting, eth. Massacre* ». [...] Pourquoi vouloir toujours compter sur l'assistance extérieure qui n'a pas toujours réussi, ni au Liberia, ni en Somalie, ni en Yougoslavie (BurundiNet) ?

En revanche, plusieurs sites tentent de culpabiliser la communauté occidentale pour sa passivité lors des génocides ou sa complicité avec les régimes extrémistes (cas de la France au Rwanda) pour l'impliquer aux côtés d'un camp ethnique.

### *La mémoire qui oublie*

La construction de la mémoire des génocides reflète la faiblesse de cette faculté humaine : celle d'oublier ou d'orienter. Une des caractéristiques du discours sur le génocide est d'ailleurs sa négation. Et les sites rwandais et burundais n'échappent pas à ce mouvement. Par exemple, le site Hutu nie le génocide des Tutsi pour mieux vendre l'idée d'un génocide hutu :

[Ils]reviennent sur la théorie que le gouvernement et les forces de l'ordre n'ont jamais été à la base ou une des causes du conflit qui oppose les burundais, tout en affirmant que les 3 mois que le FRODEBU a « géré le pouvoir », lui a suffi pour préparer et faire exécuter un « génocide » dont les Tutsi et les membres de l'UPRONA se réclament d'avoir été victimes en octobre 1993. [...] Depuis 1965, les pouvoirs militaires qui se sont succédé et l'armée sont accusés d'avoir massacré plus de 600 000 civils non armés [sous-entendu Hutu]. Communiqué de presse N° 20 (<http://www.burundi.org>).

À l'occasion d'une entrevue accordée au quotidien montréalais *Le Devoir*, le président du parlement (hutu) a tenté de remettre en cause le génocide des Tutsi de 1993 au Burundi. Ce fut, pour les Tutsi, l'occasion de se mobiliser. Un membre rédige une réaction et convie ses « amis » à la cosigner et à intensifier la lutte :

Mes chers amis, la lettre est simple, je ne reprends rien de ce que N. déclare, mon intention étant d'abord de semer le doute dans l'esprit du journaliste quant au personnage ci-haut cité, et, ensuite l'amener à adhérer à burundiNet là où le menteur sera confondu, ce qui nous permettra de démentir ce qu'écrivit ce journal pro-Hutu à savoir [Dernière partie en kirundi dans le texte] (*Le Devoir*, 3 août 1995).

*La mémoire qui honnit*

Rwanda-L, Ibuka-L, Burundi Bureau, RwandaNet diffusent des listes de victimes du génocide, avec âge, sexe, dates et circonstances d'assassinat, noms des assassins présumés, etc. Cela a pour double objectif de permettre aux rescapés d'avoir une reconnaissance virtuelle de la mort injuste des leurs et d'être le point de départ pour une probable action en justice, puisque le crime de génocide est par définition imprescriptible :

À Nyakabuye : 40 paysans ont été massacrés dont NYIRABAHIRE (38 ans), MAJYAJYARI (70 ans), et NZARAMBA (68 ans) qui ont été brûlés dans leurs huttes. À Kiyenzi : 83 personnes ont été brûlées dans leurs maisons dont RWIVANGA et 16 membres de sa famille, GATANAZI (45 ans) et MUNYAKAYANZA (38 ans) (<http://rwandanet.ctw.net>).

À Ryamanyoni : 62 personnes ont été massacrées dont MBWAYISWA, ACACA (50 ans), NYIRANEZA (27 ans), NZABONALIBA (45 ans), tous éventrés et NSANZUMUHIRE (57 ans), brûlé vif. À Rukara, dans les localités de Butimba, Ryakireenzi, Mitungo et Buyonza, 204 paysans ont été massacrés. À Gahini où le FPR a établi son quartier général et un camp de déplacés, 178 personnes ont été exécutées dont 57 enfants. Voici quelques noms des suppliciés par « agafuni » (sorte de houe fortement usagée) : Ruvugabigwi (45 ans, Pasteur) ; Gasana Georges (51 ans, enseignant) ; Mpangaza (mère du Dr Gatera) ; Gatera Ildefonse (45 ans, Agent de l'hôpital) ; Bagabo Martin (54 ans, assistant Médical) ; Kajeguhakwa Samuel (67 ans, commerçant) ; Gacakure François (46 ans, professeur) ; et 58 enfants âgés de 4 à 6 ans. À Nyawera, dans les localités de Mwiri, Cyanyabugahe, et Nyakabungo, 77 paysans ont été fusillés. À Kawangire, 119 personnes ont été massacrées par le FPR dont Karimunkwaya Nathanaël, père de Kayombya Robert, homme d'affaires bien connu au Rwanda. À Rwimishinya, 231 personnes ont été massacrées [...] (<http://rwandanet.ctw.net>).

Dans des sociétés sans écriture comme celles du Rwanda et du Burundi et en proie aux tueries répétitives, les rares écrits non politiques (poèmes, nouvelles) sont analysés à la loupe inquisitrice de l'ethnie. C'est le cas d'un poème d'Alexandre Kimenyi, un Tutsi, professeur à l'université de Sacramento aux États-Unis, analysé par Nshimamungu, un linguiste hutu :

Par delà l'extrême antipathie que l'auteur développe envers l'ethnie hutu, ce texte constitue une exhortation à la prise du pouvoir par les armes, mais surtout à l'élimination physique des Hutu. [...] Ce texte d'une extrême méchanceté envers les Hutu constitue l'une des pièces importantes qui montrent l'intention d'extermination des Hutu depuis le début de la guerre

en Octobre 1990. [...] L'auteur exhorte à la vengeance et à l'accomplissement du plan d'extermination et du nettoyage ethnique (<http://rwandanet.crw.net>).

Le même linguiste hutu analyse des textes écrits en Allemagne par Shalita Willis et Edouard Komanyi, tous deux Tutsi, comme étant des poèmes et des nouvelles « anti-hutu » :

À la page 9 [...] on y trouve le plan d'exterminer et d'écarter les Hutu dans la gestion du pays ainsi que la non-cohabitation lorsqu'on dit : « [...] je prie encore ces personnes pour qu'elles partent en paix vers l'océan Indien avant qu'il ne soit trop tard. C'est à notre tour d'habiter le Rwanda. Nous viendrons avec l'idée d'un écrivain Virgile qu'il a attribuée à Anchise s'adressant à Énée : épargner ceux qui se soumettent et dompter les superbes [...] » (<http://rwandanet.crw.net>).

La liste des « génocidaires », publiée sur RwandaNet, révèle le fantasme du plan d'extermination du « peuple hutu », plan ourdi depuis 1959 par des Tutsi vivant à l'étranger et exécuté par l'actuel régime depuis 1990. De la sorte, les auteurs (hutu) justifient le génocide des Tutsi de 1994 en le présentant comme un acte d'autodéfense. Le site ne relate jamais les faits militaires des milices hutu *Interahamwe* et *Impuzamugambi* qui ont massacré les Tutsi en 1994 et qui sèment encore la mort sur les collines du Rwanda. Mais le site ne manque jamais l'occasion de souligner le massacre de Hutu perpétré par l'actuelle armée rwandaise (en majorité tutsi). De la sorte, il suggère aux Hutu de se battre et de soutenir les milices hutu, ce qui alimente le climat de guerre. Voici un exemple de liste de génocidaires.

Liste des Genocidaires du FPR2 : 1. Shalita Willis ; 2. Kimenyi Alexandre ; 4. Musare Faustin ; 5. Ndayambaje Damas ; 6. Abimana Mathias ; 7. Rutayisire Wilson (Major) ; 8. Higiros Prosper ; 9. Kayonga Charles (Colonel) ; 10. Rutaremara Tite ; 14. Rutazibwa Privat (Abbé) ; 11. Mutikiri Mathias ; 12. Rwabukumba Vénuste ; 13. Muvunyi Augustin ; 15. Kagame Paul (Général-Major) ; 16. Karake Karenzi (Colonel) ; 17. Murokore (Lieutenant-Colonel) ; 18. Gakuba Théodore (Lieutenant) ; 19. Ruzibiza James (Capitaine) ; 20. Ibingira Fred (Colonel) ; 21. Havugimana Emmanuel (Sergent) ; 22. Camarade Innocent (Sergent) ; 23. Ngamije Pie (Sergent) ; 24. Uwamungu Jacques (Caporal) (<http://rwandanet.crw.net>).

S'il est difficile de mesurer l'impact de telles diffusions, le simple fait de formuler des accusations de génocide contre quelqu'un et par extension contre son groupe d'appartenance peut suffire à convaincre de sa culpabilité. Dans le Burundi et le Rwanda anciens en effet, le système judiciaire reposait

essentiellement sur la preuve par témoin oculaire. Or, le Web éternise l'accusation en l'écrivant, en la sauvegardant et en la portant à la connaissance de l'humanité entière. Il appartient dès lors à l'accusé de prouver son innocence et non à l'auteur de démontrer ses allégations :

Musare Faustin : Directeur de cabinet au Ministère de l'Intérieur dans le Gouvernement du FPR, il est le fils de Sakagabo et originaire de la Commune Muhazi, Préfecture de Kibungo. Il est impliqué dans des massacres qui ont eu lieu dans sa commune natale. ASBL SOLIDAIRE-RWANDA a recensé nommément 18 personnes tuées sur ordre de Musare entre le 28 Mai et le 15 septembre 1994. NDAYAMBAJE Damas a lancé une attaque sur l'Hôpital de Gishali. Ils ont achevé des malades. Ils ont ensuite assassiné le docteur NTORANYI, sa femme Espérance et leurs 3 enfants. (*Solidaire-Rwanda* n° 1, p. 30) (<http://rwandanet.ctw.net>).

Souvent, l'accusation cède la place à la pensée unique : lors de discussions, on n'admet que les personnes dont les opinions coïncident avec l'unanimité des membres. Celui qui envoie un document interpelle les autres avec un « mes chers amis ». Il poursuit : « Qu'en pensez-vous ? ». L'exclusion de ceux qui ne pensent pas comme les membres du site est monnaie courante.

*« Unless C. proves to us that J. M. is for real, I remain convinced that M. is just a pseudonym. If that is true, either C. is hiding behind another skin or he is protecting the identity of his friend » [...] Sauve qui peut : ce mystérieux M. ne peut pas être autre chose que Lucifer en personne! Ou il s'agirait-il d'un apprenti diabolotin échappé de ... ? (BurundiNet).*

Celui qui a envoyé un document attaché dont le contenu est contraire à la ligne éditoriale du site se voit dans l'obligation de s'excuser :

Il me serait très difficile de vous faire foi en mes intentions mais cela ne va pas nous empêcher d'échanger des points de vue avec respect. En postant ce fameux « tract », j'ai peut-être commis une erreur, celle de toucher deux groupes de Burundais qui apparemment se haïssent. Une chose est certaine au fond de moi-même : mon intention n'était pas de semer la haine ou l'accroître. Je suis de ceux et celles qui sont convaincus que le Hutu aussi bien que le Tutsi sont tous des humains et ont tous droit au mêmes chances de vivre au Burundi (BurundiNet).

Ou celui qui ose remettre en cause la portée des discussions est réprimandé, plus loin il est même insulté :

Quant à votre impression que « nous nous battons pour rien » je pense que votre impression est fautive. D'abord nous ne nous battons pas sauf dans le

sens figuré du terme comme dans bataille juridique. Même si c'était le cas, c'est à la fois malheureux mais aussi un privilège tout de même pour nous car nos pauvres compatriotes au pays n'ont plus le droit de se battre juridiquement (BurundiNet).

L'auteur finit par demander la création d'un cadre de règlement des conflits entre membres du site :

Pour cela il faudrait une petite commission d'arbitrage composée de trois ou cinq sages (Bashingantahe) à qui nous enverrions nos arguments et qui trancheraient. Ils informeraient le reste du réseau de leur décision. Je demanderais à M., le coordinateur du réseau, d'aider dans la mise en place de ce mécanisme de règlement des conflits sur le réseau (BurundiNet).

Les membres du réseau qui sont au pays et qui ont la chance d'accéder au Web ne relaient pas nécessairement le discours du site. Parfois ils se sentent contraints, sous la pression de la diaspora, de faire preuve de nuances.

J'ai lu avec un certain amusement ce que notre ami A. a écrit. Je voudrais donner un avis de quelqu'un qui vit dans le pays et qui a l'occasion de faire le tour des camps (de déplacés) durant cette crise. Je voudrais attirer votre attention sur ce que cela signifie [...]. Si donc les membres du réseau n'ont de proches (parents) que dans les camps de déplacés, ce sont des Tutsi. Vérifiez donc si vous n'êtes pas en train de constituer uniquement un réseau de Tutsi. Sinon on est fermé sur soi, il n'y a pas d'ouverture et donc pas de dialogue. Un réseau doit avoir toutes les idées pour mieux être ouvert (BurundiNet).

Peut-être le sectarisme explique-t-il la création de nouveaux sites. Quoi qu'il en soit, la création d'un site privé reçoit l'appui des membres potentiels : « Je ne peux qu'être d'accord avec [...], surtout que nous avons bien des raisons à continuer notre discussion en « privé » ce qui ne sera pas le cas avec ce nouveau réseau de discussion publique » (BurundiNet).

L'ouverture d'un site est saluée comme la naissance d'un enfant ; on lui donne même un nom de circonstance : « Je voudrais vous demander de vous joindre à moi pour féliciter un membre du réseau, M. [...] du Canada, qui a mis au monde un nouveau *freedom fighter* ». De même, l'affectation d'un membre à un poste politique au pays est une source de réjouissance : « [...] Félicitations pour ton affectation, je suis sûre que là où tu seras, tu continueras la lutte » (BurundiNet).

### La mémoire qui espère

Les crises entre Hutu et Tutsi sont récentes (moins de 30 ans). Pour la plupart des Rwandais et des Burundais, le réveil à l'ethnicisme est brutal et souvent tardif. Le jeune adulte adhère aux positions de son ethnie par solidarité ou par peur d'exclusion. Puisque les auteurs du génocide sont encore en vie, la conscience ethnique dicte de ne pas baisser les bras :

Au vu des atrocités de 94 comment peut-on mettre en marche le processus de réconciliation au Rwanda quand les tueurs sont à Goma, en Tanzanie, au Burundi *most likely* en train de se réorganiser pour un nouvel assaut non pas seulement au Rwanda [...] (Ibuka-L).

La mémoire doit rester sur le qui-vive ; on dénonce l'extrémisme des autres pour mieux justifier le sien. La référence au cas juif est patente pour les visiteurs du site tutsi. Par exemple, celui-ci compare l'extrémisme hutu au nazisme (de Goebbels) pour exhorter la « race » tutsi à suivre l'exemple de la race juive :

*Last year the Hutu-run extremist radio station (RTL) exhorted Hutus to fill half-empty graves with more Tutsis bodies and called for the extinction of Tutsis. [...] as some of neighboring Burundi's newspapers do now. « Journalism was dragged through the mud during the genocide because of the Goebbels-style propaganda that was served up as reporting » said seminar organizer and U.N. human rights press officer Lee Woodyear. « So these guys are not just trying to rebuild their country, they are also trying to rebuild their trade ». Paul Goebbels was a journalist who became the propagandist for Germany's Nazi government. [...] Je soutiens la lettre et je suggère à tout notre groupe de faire la même chose. Pour le moment la seule arme dont nous disposons est la parole. Il est de notre obligation de l'utiliser. Le mythe Tutsi doit maintenant devenir réalité en montrant notre capacité à survivre. Cette complicité généralisée contre notre race devrait nous rendre plus forts et plus créatifs comme les Juifs (Ibuka-L).*

Ceux qui soutiennent le régime rwandais se font aussi taxer de nazisme, comme dans ce message qui attaque le gouvernement de François Mitterrand, du fait de son soutien au régime rwandais de 1994.

*Who is the worse enemy for peace in Africa and Burundi or Rwanda in particular ? French government. Why ? From their authority, they distroy our country by supporting our tropical Nazi as if we got to be governed by the majority, it cannot be by people that want to build our countries and not teaching hate and steeling our last ressources (Ibuka-L).*

## **Conclusion**

Au Burundi et au Rwanda, le nombre d'ordinateurs est limité. La connexion au site de discussion l'est donc aussi. Le Web demeure essentiellement l'apanage des membres de la diaspora qui administrent les sites et les maintiennent en fonction, tant qu'ils ont un accès aux serveurs, comme dans les universités.

Pendant qu'un site est opérationnel, il consolide la conscience ethnique, une conscience forgée dans les larmes, le sang et la peur. Ainsi, les sites de discussion regroupent uniquement des gens d'une même ethnie et leur mission consiste plus à permettre aux internautes de se conforter mutuellement qu'à donner lieu au débat ou à répondre aux sites adverses. Cette mobilisation est nécessaire pour définir des actions communes susceptibles d'influencer la communauté occidentale. C'est ainsi que les Hutu burundais de la diaspora se concertent dans le Web quant choix du jour et à la manière de commémorer le génocide des Hutu de 1972. Entre le 29 avril et le 15 mai 1999, ceux du Québec célébraient des messes, organisaient des activités culturelles ou jetaient des fleurs dans le fleuve Saint-Laurent. Le Web permet ainsi de cristalliser la mémoire. Il fournit aussi l'occasion d'impliquer les tiers (l'Occident en fait) en les accusant de passivité, de complicité ou de nazisme.

Mais au fond, le Web procure surtout l'illusion de la mémoire, car s'y côtoient faits réels et imaginaires. La mémoire, devenue virtuelle, permet aux membres du réseau de s'endormir en pensant que quelque part quelqu'un est en train de compatir et que plus tard, qui sait, il y aura un monument aux morts et un tribunal international pour juger les criminels. En outre, elle dispense d'être redevable de ce que l'on diffuse.

Heureusement, la portée du message haineux dans le Web se limite aux membres qui s'intoxiquent entre eux. Du reste, ils correspondent en français ou en anglais, rarement en kinyarwanda et en kirundi, langues parlées dans les deux pays. Le Web devient donc le lieu de construction d'une mémoire non seulement virtuelle, mais élective, puisque ne se l'approprient que les membres des diasporas.

## Références

- Chrétien, Jean-Pierre, 1983, *Histoire rurale de l'Afrique des Grands Lacs : guide de recherches*. Paris, Afera.
- Chrétien, Jean-Pierre, André Guichaoua et Gabriel Le Jeune, 1989a, *La crise d'août 1988 au Burundi*. Paris, AFERA [diffusion Karthala].
- Chrétien, Jean-Pierre, et Gérard Prunier (dir.), 1989b, *Les ethnies ont une histoire*. Paris, Karthala.
- Chrétien, Jean-Pierre (dir.), 1996, *Rwanda, les médias du génocide*. Paris, Karthala.
- , et Jean-Louis Triaud (dir.), 1999, *Histoire d'Afrique : les enjeux de mémoire*. Paris, Karthala.
- Gahama, Joseph, 1983, *Le Burundi sous administration belge : la période du mandat, 1919-1939*. Paris, C.R.A./Karthala, A.C.C.T.
- Gahama, Joseph, et Christian Thibon (dir.), 1994, *Les régions orientales du Burundi : une périphérie à l'épreuve du développement*. Paris, Karthala.
- Lemarchand, René (dir.), 1977, *African Kingships in Perspective : Political Change and Modernization in Monarchical Settings*. London, Frank Cass.
- , 1996, *Burundi : ethnic conflict and genocide*. Washington, D.C., Woodrow Wilson Center Press/Cambridge ; New York, NY : Cambridge University Press.
- Mworoha, Émile, et Jean-Pierre Chrétien (dir.), 1987, *Histoire du Burundi : des origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Hatier.
- Ndarishikanye, Barnabé, et J. F. Dupaquier, 1995, *Burundi : le venin de la haine*. Paris, Reporters sans frontières.